



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_064

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00
<i>NPPV</i>	00

OBJET :

**Avancements de grade 2024
à l'ancienneté**

**Création de 9 postes et
suppression de 9 postes**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20240924-01_01_2024_064-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les tableaux d'avancements de grade 2024 à l'ancienneté concernant les agents communaux des catégories A, B et C,
- Vu l'Arrêté du Maire n° 62-2021 portant lignes directrices de gestion relatives aux procédures d'avancements de grade à compter de l'année 2021,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 18 septembre 2024,
- Vu les délibérations du Conseil municipal portant création des postes existants indiqués ci-après,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

A compter du 1^{er} janvier 2024,
suivants :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240924-01_01_2024_064-DE

concernant les emplois
Berger
Levrault
nts

Filière administrative :

- Création d'un poste d'attaché hors classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'attaché principal à temps complet créé par la délibération n° 13 du 17 novembre 2020.
- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'attaché territorial à temps complet créé par la délibération n° 4 du 19 mars 2013.
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par la délibération n° 4 du 20 novembre 2023.

Filière technique :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint technique à temps complet créé par la délibération n° 9 du 4 juillet 2017.

A compter du 17 janvier 2024, concernant l'emploi permanent suivant :

Filière technique :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 71,43%.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 71,43% créé par la délibération n° 4 du 19 novembre 2019.

A compter du 1^{er} avril 2024, concerne

Filière culturelle :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 90%.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 90% créé par la délibération n° 15 du 28 septembre 2021.

A compter du 1^{er} octobre 2024, concernant les emplois permanents suivants :

Filière technique :

- Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'ingénieur à temps complet créé par la délibération n° 13 du 18 septembre 2018.

Filière Administrative :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste de rédacteur à temps complet créé par la délibération n° 11 du 24 septembre 2019.

A compter du 1^{er} décembre 2024, concernant l'emploi permanent suivant :

Filière administrative :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par la délibération n° 4 du 19 novembre 2019.
- Les postes ainsi créés permettront la nomination par voie d'arrêté des agents concernés éligibles au dispositif d'avancement de grade pour l'année 2024,
- la rémunération des agents nommés sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emploi correspondants,

- ils bénéficieront en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à leurs grade et emploi,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

Marie-Béatrice Mathieu

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Dominique BONNET

Dominique Bonnet